



Préparez le diplôme d'État d'assistant-e de service social

**Institut de formation en travail social
Annette Grumbach**

Groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière
47, boulevard de l'Hôpital
75651 Paris cedex 13
Tél. : 01 42 16 06 80
E-mail : secretariat.ifts@dfc.aphp.fr
http://aphp.fr/formation/ecolets_spe/ifcs.html

Accès :
Métro : Gare d'Austerlitz (lignes 5 et 10), Saint-Marcel (ligne 5), Chevaleret (ligne 6).
RER C, SNCF : Gare d'Austerlitz.
Autobus : 24, 57, 61, 63, 65, 67, 89, 91.

Accueil du service concours

2, rue Saint-Martin
75184 Paris cedex 04
Tél. : 01 40 27 40 34
01 40 27 40 86
M° Châtelet ou Hôtel-de-Ville
www.aphp.fr/formation
<http://webconcours.aphp.fr>





témoignage

Niellé DABO
Assistante sociale
à l'hôpital Tenon à Paris

« Je suis assistante sociale au sein du service des maladies infectieuses et tropicales. Les personnes que je rencontre sont souvent très malades et en grande précarité. Je les écoute et les informe de leurs droits. Pour les soutenir au mieux, il est essentiel de savoir établir une relation de confiance. »

Vos études Conditions d'admission

Le concours est ouvert aux titulaires :

- du baccalauréat ou justifier de l'obtention du Bac lors de l'entrée en formation ou avoir passé avec succès l'examen de niveau organisé par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports ;
- de l'un des titres admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour la poursuite des études dans les universités ;
- du diplôme d'accès aux études universitaires ;
- d'un diplôme du secteur paramédical délivré par l'État, homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles à un niveau au moins égal au niveau IV de la convention interministérielle des niveaux de formation ;
- d'un diplôme de niveau IV, délivré par l'État et visé à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles.

Épreuves du concours

Épreuve écrite d'admissibilité

Admissibilité si note supérieure ou égale à 10 sur 20.

Résumé de texte, vocabulaire et discussion.

L'épreuve d'admissibilité est commune à 7 centres de formation de la région Île-de-France (même jour, même heure, même sujet).

Les titulaires d'un diplôme en travail social de niveau III sont dispensés de l'épreuve d'admissibilité mais sont soumis aux épreuves d'admission.

Épreuves d'admission

Chaque épreuve est notée sur 20.

Test d'aptitude : culture générale, aptitude verbale, raisonnement logique.

Entretien individuel devant un jury sur les motivations (la note inférieure à 10 à l'entretien oral est éliminatoire).

La formation

Durée des études : 3 ans à temps plein soit 3 650 heures 180 ECTS.

Formation théorique : 1 970 heures

- 1 unité de formation principale :
 - théorie et pratique de l'intervention en service social (460 heures)
- 7 unités de formation contributives :
 - philosophie de l'action, éthique (120 heures)
 - droit (120 heures)

- législation et politiques sociales (160 heures)
- sociologie, anthropologie, ethnologie (120 heures)
- psychologie, sciences de l'éducation, de l'information, communication (120 heures)
- santé (120 heures)
- économie, démographie et statistiques (120 heures)
- approfondissement (200 heures).
- préparation à la certification (200 heures)
- 1 unité de formation facultative :
 - langue vivante étrangère (120 heures)
 - organisation de l'alternance (110 heures)

Formation pratique : 1 680 heures

48 semaines de stage (12 mois) sur 2 ou 3 sites qualifiants.

- 6 semaines en 1^{ère} année
- 42 semaines réparties en 2^{ème} et 3^{ème} années

La certification

La formation est sanctionnée par un diplôme d'État délivré par le ministère chargé des affaires sociales.

L'examen est composé de quatre épreuves permettant de valider les quatre domaines de compétences :

- DC1 : dépôt et soutenance d'un dossier de pratiques professionnelles
- DC2 : dépôt et soutenance d'un mémoire d'initiation à la recherche dans le champ professionnel et note de contrôle continu
- DC3 : dossier de communication comportant 4 travaux organisés et évalués par l'établissement de formation
- DC4 : épreuve écrite de 4 heures sur un sujet national et note de contrôle continu

Coût de la formation

Le montant de l'inscription à la sélection et le montant des frais de scolarité, ainsi que les modalités de prise en charge financière, sont indiqués dans la notice d'inscription au concours d'entrée.

Votre avenir professionnel

L'assistant de service social agit avec les personnes, les familles, les groupes par une approche globale pour améliorer leurs conditions de vie sur le plan social, sanitaire, familial, économique, culturel et professionnel. Il les aide à développer leurs propres capacités, à maintenir ou restaurer leur autonomie, à être acteurs de leur développement, à renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie. Il mène avec eux toute action susceptible de prévenir ou de surmonter leurs difficultés il s'inscrit dans une démarche éthique et déontologique, et est soumis au secret professionnel. L'assistant de service social est force de proposition pour contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques sociales.

Avec le diplôme d'État d'assistant de service social, les lieux d'exercice sont très diversifiés :

- fonction publique territoriale
- fonction publique d'État
- fonction publique hospitalière
- établissements de santé publics et privés
- organismes de protection sociale
- établissements et services médico-sociaux et sociaux
- entreprises publiques ou privées...
- secteur libéral
- associations

Évolutions de carrière

La formation continue est assurée par l'institut de formation en travail social (IFTS) pour les professionnels de l'AP-HP. Les assistants de service social peuvent poursuivre des formations supérieures pour évoluer vers des fonctions d'encadrement ou d'expertise (CAFDES, CAFERUIS, DEIS).